

Motion de la section 7

Primes dites d'Excellence Scientifique

Nous ne comprenons pas l'objectif de la PES, dans la mise en œuvre qui nous est proposée par le CNRS. En particulier, il ne nous semble pas que l'idée de couvrir 20% des chercheurs fasse sens.

Il nous semble que le principal problème de gestion des ressources humaines au CNRS est de revaloriser les salaires, et en particulier les salaires des jeunes, ainsi que les carrières. La PES n'apporte pas de réponse à ce problème.

Nous pensons que dans tous les cas, cette prime devrait être attribuée dans la transparence par les instances d'évaluation de la recherche, sur des critères scientifiques qui respecteraient les valeurs importantes de la communauté des chercheurs telles que l'importance du travail d'équipe dans la recherche. Cette attribution devrait être réfléchie pour s'articuler avec les autres évaluations compétitives du métier de chercheur (forte sélectivité des concours et des promotions). Dans ce cadre, les médailles et distinctions seraient des éléments pris naturellement en compte, mais pas les seuls. Nous sommes donc fermement opposés à l'automatisme et la pérennité de l'adossement des PES aux médailles et distinctions.

Texte adopté le 18 novembre 2009 : 20 votants 19 oui, 1 abstention.



Bruno DURAND
Président de la Section 7
Comité National de la Recherche Scientifique